Webversion

LE JOURNAL DE L'ACCRÉDITATION
DES ÉQUIPES EN RADIOLOGIE DE FRANCE

odpc rim
Seul organisme de DPC représentant toutes les composantes de la radiologie (SFR, CERF, SRH, FNMR).

Mars 2023 #24

Chers collègues,
Cher.es ami.es,

Plusieurs bonnes nouvelles.

La première **concerne la poursuite de l'agrément pour l'ODPC-RIM par l'HAS pour s'occuper du programme de l'accréditation des radiologues en équipe**. Cette confiance nous permet de vous aider à démontrer votre implication dans la qualité et la sécurité des activités diagnostiques et interventionnelles que vous réalisez. L'audit par les pairs est un gage de pratique adapté à notre profession et notre activité qui démontre son efficacité davantage que le contrôle par des inspecteurs externes.

La seconde concerne **l'extension du programme de l'accréditation** (qualité, sécurité, bonnes pratiques médicales) qui se complète par 2 offres : la qualité de vie au travail et les relations avec les patients. Ces 2 axes sont nécessaires pour la Certification Périodique des Personnels de Santé depuis début janvier 2023. Plusieurs réunions entre spécialités (CRIS, Commission Risques InterSpécialités) autour de la qualité de vie au travail permettent de dégager des actions pour tous en mettant en commun l'expérience de tous (anesthésistes, chirurgiens, médecins). Nous nous orientons vers un questionnaire annuel, des auto-questionnaires individuels et personnels, des actions communes. Pour information, le Collège des Enseignants en Radiologie de France démarre également un groupe de travail en charge de mettre en place des actions pour les HU autour du bien-être au travail mais aussi autour du développement personnalisé. En parallèle, le référentiel métier du radiologue datant de 2010 a été réactualisé par le CNP (G4) ; il indique l'évolution de notre métier qui s'exerce maintenant majoritairement en équipe 4D (diversifiée, dispersée, digitalisée, dynamique). Guillaume Herpe (Poitiers) s'occupe en lien avec le G4 d'une étude sur la permanence des soins (PDS) en radiologie et le retentissement sur notre pénibilité en fonction des organisation mise en place. Cette année, beaucoup d'actions synergiques permettront de dégager des organisations et des actions afin de permettre une meilleure attractivité pour notre métier et une meilleure satisfaction au quotidien.

La troisième tient à l'**aide que le Pre Claire Boutet (Saint-Etienne) nous apportera en 2023**. Elle a accepté de m'aider dans l'organisation générale de l'accréditation des médecins mais aussi d'animer des actions Qualité avec le Collège des Enseignants. Elle est déjà très impliquée en tant qu'expert dans l'accréditation des équipes ainsi que dans l'enseignement de notre métier à la faculté et au Collège. Elle participera à la rédaction de l'éditorial et animera une rubrique sur la déclaration des EIAS (comment je fais, comment j'analyse les causes, qu'est-ce que j'ai changé dans ma pratique !) Elle s'occupera du groupe de rédaction des Solutions Sécurités Patients (SSP) avec finalisation pour la réunion de travail les 8 et 9 juin 2023 à Nîmes (RAD, Radiologie Aujourd'hui et Demain).

Merci à tous pour votre confiance et votre participation active.

Jean-Paul Beregi, pour le groupe Accréditation des équipes en radiologie

Chiffres clés :

- 71 sites inscrits dans le dispositif depuis 2019
- 27 équipes 2019
- 16 équipes 2020
- 20 équipes 2021
- 8 équipes 2022

- Moyenne de 15 nouvelles équipes qui nous rejoignent chaque année depuis 2020
- 679 radiologues inscrits dans le dispositif au 31/12/2022
- 400 EIAS déclarés depuis 2019

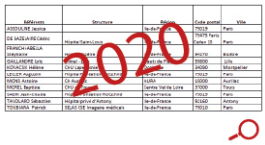

Questions/Réponse

Qu’est-ce qu’un évènement indésirable ?

Un EIAS correspond à tout incident préjudiciable à un patient hospitalisé survenu lors de la réalisation d'un acte de prévention, d'une investigation ou d'un traitement (article R. 6111-1 du Code de la santé publique) :
- Evènement défavorable associé aux soins chez un patient
- Inattendu, pas lié à l’évolution naturelle de la maladie
- Qui s’écarte des résultats attendus
- Gravité variable

Vous pouvez déclarer à la fois les évènements porteurs de risques (EPR - évènements indésirables qui auraient pu porter préjudice au patient mais qui ont pu être évités par les soignants) **mais aussi les évènements indésirables graves associés aux soins** (EIGS - évènements entrainant un déficit fonctionnel permanent pour le patient, la mise en jeu de son pronostic vital ou son décès). Ce dernier type d'évènements doit toutefois être obligatoirement déclaré auprès de l'ARS compétente.

Vous voulez avoir une idée, de manière concrète, des EIAS déclarés sur la base HAS ? En voici quelques exemples !

✓ EIAS 91 : Identitovigilance informatique

✓ EIAS 92 : défaut d'accompagnement médical pour un examen nécessitant l'injection d'un produit de contraste iodé

✓ EIAS 93 : mauvaise coordination lors d'un acte de radiologie interventionnelle

---

RECHERCHE EXPERTS pour l'Accréditation des équipes

Devant l'augmentation du nombre d'équipes inscrites dans le dispositif d'accréditation et de déclarations d'EIAS à analyser, nous recherchons activement des experts pour aider les équipes dans leur démarche. Après une formation à la HAS de 2 jours, vous serez accompagnés par les experts actuels dans ce rôle d'analyse des EIAS et de validation des déclarations. Nouveauté, ce travail qui prend du temps peut maintenant être indemnisé avec un tarif compensant votre activité médicale. Votre temps sera fonction du nombre d'équipes qui vous seront affectées et des déclarations à analyser ; il faut compter 1 à 2 vacations par mois.

Vous souhaitez des informations utiles sur l'accréditation, connectez-vous sur le site de l'ODPC-RIM

Suivez-nous sur notre page **LinkedIn**
https://www.linkedin.com/company/odpc-rim/

ODPC-RIM – 47 rue de la Colonie, 75013 Paris
Tel : +33 (0)1 53 59 59 62 - odpcrim@sfradiologie.org

Vous recevez cet e-mail parce que vous avez accepté de recevoir des informations de la part SFR. Conformément à la loi "Informatique et libertés" vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications des données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à l'adresse : dpo@sfradiologie.org . Vous pouvez vous désinscrire à tout moment des lettres d'information de la SFR en cliquant sur : Unsubscribe. Attention en vous désabonnant de cette lettre d'information, vous vous désabonnerez de toutes les lettres d'information de la SFR. Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Pour continuer à recevoir nos e-mails, ajoutez notre adresse à votre carnet d'adresses

Unsubscribe